

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Composante : Faculté de Droit

Année universitaire : 2025-2026

Responsable de l'Année : Romain RAMBAUD										Présentiel									
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N* RNCP :	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	VET porteuse (si cours mut.)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coeffici ent (1) + (2)		CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES NOMBRE D'HE)'HEURES		
	38163									1ère se	1ère session			Session de seconde chance					-
	N° Bloc :								Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %	CM	TD	CM/TD
	•		SE	MESTRE 1															
		Unité 1 - Compétences techniques et contentieuses				0	15	15											
		Droit des propriétés publiques	M1/DT COLL TERR/GOUV TERR M1/DT PUBLIC AFFAIRES/DPA	DPA ABM1HI 211	ABX734CP			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E.	60%	Oui	40%	E. ou O.	60%	32	13,5	
Concevoir et mettre en œuvre les outils de pilotage d'une collectivité territoriale	BC07	Droit du contentieux administratif	Cour mutualisés (le cus échéant) VET porteuse (le cus échéant) VET porteus (le cus échéant) VE	32	13,5														
 		Droit des contrats administratifs	,		ABX720CN			3			E. ou O.	100%			E. ou O.	100%	24		
																			_
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés		Unité 2 - Compétences environnementales				0	6	5											
	RNCP34087BC0 2	Droit de l'environnement	M1/DT PUBLIC AFFAIRES/DPA		ABX721CN			3			E. ou O.	100%			E. ou O.	100%	24		
		Protection constitutionnelle de l'environnement	D.U. Droit de l'environnement					2			E. ou O.	100%			E. ou O.	100%	12		
																			\vdash
		Unité 3 - Compétences politiques et administratives				0	9	8											\vdash
Gérer l'environnement juridique d'une	BC05	Sciences administratives et politiques publiques		ABM1CA 211	ABX722CN			3			E. ou O.	100%			E. ou O.	100%	24		
collectivité territoriale	BCUS	Droit de la vie politique	M1/DT COLL TERR/GOUV TERR	ABM1CA 211	ABX724CN			3			E. ou O.	100%			E. ou O.	100%	24		
		Écriture juridique	M1/DT COLL TERR/GOUV TERR		ABX750CN			2	Ecrit et/ou Oral	100%			Oui	100%			12		
					ļ						ļ								\vdash
		Bonification 1				В					1								-
		Langues				-					ļ					_			-
		Sport		!			-				1	ļ	ļ						_
		ETC du SET		 	 	—		2			 	-	1			\vdash			_
		Bonification 2		1	1	B		1				-	1						-
		Engagement étudiant		†	†						l	l	1						
				<u> </u>			L.,												
					Total ECTS /	Semestre	30								Total Nbr	e d'heures	184,00	27,00	0,00

Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N* RNCP :	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences	Cours mutualisés (le cas échéant)	VET		Nature de	ECTS		CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES							N	NOMBRE D'HEURES			
	38163			porteuse	Code			Coeffici					Session de seconde chance							
	N* Bloc :	(le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)		(si cours mut.)	Apogée	l'UE	ceis	(1) + (2)	Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %	СМ	TD	CM/TD	TP
			SE	MESTRE 2																
Concevoir et mettre en œuvre les outils de pilotage d'une collectivité territoriale		Unité 1- Compétences techniques et contentieuses				0	15	15												
	в07	Droit du contentieux constitutionnel	M1/DT COLL TERR/GOUV TERR M1/DT PUBLIC AFFAIRES/DPA M1/DROIT DES LIBERTES/DHDH	DHDH ABM1HJ 211	ABX820CP			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E.	60%	Oui	40%	E. ou O.	60%	32	13,5		
		Droit de l'urbanisme	M1/DT COLL TERR/GOUV TERR M1/DT PUBLIC AFFAIRES/DPA	DPA ABM1HI 211	ABX821CP			6	Ecrit et/ou Oral	40%	E.	60%	Oui	40%	E. ou O.	60%	32	13,5		
		Droit de la responsabilité administrative	M1/DT COLL TERR/GOUV TERR M1/DT PUBLIC AFFAIRES/DPA M1/DROIT DES LIBERTES/DHDH	DPA ABM1HI 211	ABX824CN			3			E. ou O.	100%			E. ou O.	100%	24			
Concevoir et mettre en œuvre les actions et projets d'une collectivité territoriale		Unité 2 - Compétences sociales				0	9	9												
		Droit de la fonction publique	M1/DT COLL TERR/GOUV TERR M1/DT PUBLIC AFFAIRES/DPA	DCAP ABM1CA 211	ABX822CN			3			E. ou O.	100%			E. ou O.	100%	24			
	BC06	Droit du service public et droits des administrés	M1/DT COLL TERR/GOUV TERR M1/DT PUBLIC AFFAIRES/DPA M1/DT EUROPEEN/CJE	DCAP ABM1CA 211	ABX851CN			3			E. ou O.	100%			E. ou O.	100%	24			
		Droit de la sécurité sociale	M1/DT COLL TERR/GOUV TERR M1/DT DES AFFAIRES/DT SOCIAL	SOC. ABM1DS 211	ABX817CN			3			E. ou O.	100%			E. ou O.	100%	18			
Appui à la transformation en contexte professionnel		Unité 3 - Compétences professionnelles				0	6	7												
	RNCP34087BC0	Clinique juridique de droit des collectivités territoriales	M1/DT COLL TERR/GOUV TERR	DCAP ABM1CA 211				3	Ecrit et/ou Oral	100%			Oui	100%			12			
	4	Anglais juridique		ABWICAZII				2	Ecrit et/ou Oral	100%			Oui	100%				27		
	1	Professionnalisation															18			
		Rapport de recherche ou Stage						2			E. ou O.	100%			E. ou O.	100%				_
																				_
		Bonification 1				В		2												
		Langues						2												
		Sport						2												
		ETC du SET						2												
		Bonification 2		ļ		В		1												
		Engagement étudiant						1												
				l							l									
					Total ECTS /	Semestre	30								Total Nbr	e d'heures	184,00	54,00	0,00	0,00

Commenders: Uttendient open survive, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits.

Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE).

Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.